



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**AO/Z00/DAAC/002/2020**

---

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE VIDEOPROJECTEURS MULTIMÉDIA, D'ECRANS  
DE PROJECTION MOBILES ET D'ECRANS INTERACTIFS MULTIMÉDIA POUR LE  
COFEB AU SIÈGE DE LA BCEAO**

**OCTOBRE 2020**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège sis à Dakar au Sénégal ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

### **I.2. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et l'installation de vidéoprojecteurs multimédia, d'écrans de projection mobiles et d'écrans interactifs multimédia pour le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) au Siège de la BCEAO à Dakar (Sénégal).

### **I.3. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres porte sur les deux (3) lots distincts ci-après :

- **Lot 1** : Fourniture et installation de sept (7) vidéoprojecteurs multimédia dans les amphithéâtres (A, B, C et plat) et salles de cours du COFEB ;
- **Lot 2** : Fourniture et installation de trois (3) écrans de projection mobiles dans les amphithéâtres (A, B et C) du COFEB ;
- **Lot 3** : Fourniture et installation de trois (3) écrans interactifs multimédia dans les amphithéâtres (A, B et C) du COFEB.

Chaque société est libre de soumissionner pour le(s) lot(s) de son choix.

### **I.4. Conditions de participation à l'appel d'offres**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

### **I.5. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme acceptée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

---

---

### **I.6. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

### **I.7. Variantes**

Les variantes sont autorisées.

### **I.8. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages pertinents.

### **I.9. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.10. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.11. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à l'installation conforme des équipements, attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un an ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai d'un (1) an vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

### **I.12. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

### **I.13. Présentation des soumissions**

Chaque offre devra être présenté en cinq (5) parties distinctes :

1. une lettre de soumission ;
  2. une présentation du soumissionnaire (présentation de la société) ;
-

- 
3. une proposition technique ;
  4. une proposition financière ;
  5. variantes éventuelles à l'offre de base.

#### **I.13.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe 1** précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.13.2. Présentation du soumissionnaire (présentation de la société)**

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, Siège social, années d'expérience dans les domaines de spécialisation, partenaires, etc) ;
- les références dans la réalisation de marchés similaires ;
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation le cas échéant ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

#### **I.13.3. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques, normes de performance et prospectus en couleur des équipements (vidéoprojecteurs, écrans de projections mobiles, écrans interactifs multimédia), etc ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- le nom et les coordonnées du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

#### **I.13.4. Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane, conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe II** et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison et l'installation des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et installation).

Les prix devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession ».

A cet égard, les soumissionnaire devront obligatoirement renseignés les tableaux joints aux **annexes II et III**.

#### **I.13.5. Variantes éventuelles à l'offre de base**

Les variantes éventuelles devront être présentées séparément.

---

---

#### **I.14. Date et heure limites de transmission des dossiers**

En raison de la lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [achats.daac@bceao.int](mailto:achats.daac@bceao.int) **au plus tard le vendredi 6 novembre 2020 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale ou par porteur ne sera recevable.

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Administratives et de la Communication, par courrier électronique à l'adresse susvisée.

#### **I.15. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Pour chaque lot, l'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, en terme de ratio qualité/coût.

#### **I.16. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au **Directeur Général du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB)**, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

#### **I.17. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

---

---

### **I.18. Lieu de livraison et d'installation**

La livraison des équipements commandés se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis Avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar (Sénégal). Les installations devront se faire conformément aux descriptions du présent cahier des charges.

En cas de non-conformité, le retour des équipements se fera entièrement à la charge du fournisseur.

### **I.19. Délais de livraison et d'installation**

Chaque soumissionnaire doit indiquer le délai de livraison pour lequel il s'engage.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

### **I.20. Réception**

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, après l'installation des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des éventuelles réserves.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

### **I.21. Garantie**

Les équipements devront être livrés neufs. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du Siège de la BCEAO.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux de la BCEAO. Toutefois, en cas de nécessité, le retour du matériel en atelier sera à la charge du titulaire du marché.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

### **I.22. Agrément**

Les soumissionnaires, non fabricants, devront fournir, dans leurs offres, les copies d'agréments des constructeurs.

### **I.23. Litiges et contestations**

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

---

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

#### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction des Affaires Administratives et de Communication, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [achats.daac@bceao.int](mailto:achats.daac@bceao.int). Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site.

---

---

## **DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS**

### **II.1. Lot 1 : Fourniture et installation de sept (7) vidéoprojecteurs multimédia dans les amphithéâtres (A, B, C et plat) et salles de cours du COFEB**

Les soumissionnaires sont invités à proposer sept (7) vidéoprojecteurs multimédia répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- Projecteur de type 3LCD
- Luminosité : 2800 lumens
- Résolution : XGA - XGA (1024 x 768) (natif) / 1600 x 1200 (redimensionnement)
- Durée de vie de la lampe : Jusqu'à 3000 heure(s) - mode normal, Jusqu'à 6000 heure(s) - mode économique
- Interfaces vidéo : VGA, HDMI, component video, composite video (une entrée USB directe serait un atout supplémentaire )
- Modes vidéo : 1080/60i, 480/60p, 720/60p, 1080/50i, 720/50p, 576/50p, 1080/50p, 1080/60p, 480/60i, 576/50i
- Taille d'image : 76 cm - 762 cm
- Rapport de contraste : 4000:1
- Un (1) an de garantie constructeur, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO
- Offre d'installation au plafond dans les quatre amphithéâtres (A, B C et Plat) avec commande d'allumage à partir du présidium
- Compatibles avec les écrans de projection mobiles du Lot 2

### **II.2 : Lot 2 : Fourniture et installation de trois (3) écrans de projections mobiles dans les amphithéâtres (A, B et C) du COFEB**

Les soumissionnaires sont invités à proposer trois (3) écrans de projections mobiles répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- écrans de projection motorisés avec télécommande
- toile garantissant un parfait tendu avec un dispositif adéquat
- dos de la toile opaque
- roulements de qualité et moteur silencieux
- hauteur d'arrêt réglable sans à-coups pour d'autres formats
- adapté à une installation au mur
- longueur toile de 3,0 mètres pour une hauteur d'au moins 1,90 mètres

### **II.3 : Lot 3 : Fourniture et installation de trois (3) écrans interactifs multimédia dans les amphithéâtres (A, B et C ) du COFEB**

Les soumissionnaires sont invités à proposer trois (3) écrans interactifs multimédia répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

---



- 
- écran technologie LED interactif de 86 pouces et 98 pouces avec résolution Full HD ou très haute définition (UHD et 4K) et anti-reflet (les amphithéâtres ont une capacité de 150, 44 et 36 personnes)
  - grand angle de vue 178°
  - orientation prise en charge : Paysage
  - durée de vie 50 000 heures
  - types de connexion : Wifi, USB, HDMI, Bluetooth et VGA
  - capteurs de luminosité ambiante
  - 32 points multitouch
  - système de présentation sans fil
  - visioconférence
  - audio/vidéo : caméras, microphones et haut-parleurs
  - fonction tableau blanc
  - annotation à la volet en surcouché
  - alimentation : 100-240 volts
  - système d'exploitation Android ou Windows intégré avec une RAM de 8 Go minimum et un disque de 500 Go minimum
  - stylet de présentation
  - caméra PTZ (pan tilt zoom) de 10x minimum, dotée de preset
  - accessoires et supports muraux

**NB** : Deux (2) de 86 pouces et un (1) de 98 pouces.

#### **II.4 : Autres prestations associées**

Outre l'installation et la fourniture de manuels de configuration et d'exploitation, les soumissionnaires doivent inclure dans leurs offres les travaux de remise en état des locaux, notamment : le replâtrage ; le rebouchage de trous apparents ; la reprise de la peinture dans la zone d'installation ; le nettoyage de la zone des travaux.

---

---

**ANNEXE I** : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MADAME LE DIRECTEUR DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DE LA COMMUNICATION**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation de vidéoprojecteurs multimédia, d'écrans de projection mobiles et d'écrans interactifs multimédia au Siège de la BCEAO.

Nous, soussignés.....soumettons, par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation de vidéo-projecteurs multimédia, d'écrans de projection mobiles et d'écrans interactifs multimédia au Siège de la BCEAO suivant les lots ci-après :

- **Lot 1** : Fourniture et installation de sept (7) vidéoprojecteurs multimédia dans les amphithéâtres (A, B, C et plat) et salles de cours du COFEB pour un montant de ..... FCFA ;
- **Lot 2** : Fourniture et installation de trois (3) écrans de projection mobiles dans les amphithéâtres (A, B, et C) du COFEB pour un montant de ..... FCFA
- **Lot 3** : Fourniture et installation de trois (3) écrans interactifs multimédia dans les amphithéâtres (A, B, et C) du COFEB pour un montant de ..... FCFA

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---

## **ANNEXE II : Cadre de devis**

**Lot 1** : Fourniture et installation de sept (7) vidéoprojecteurs multimédia

<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire FCFA HT</b>	<b>Prix total FCFA</b>
Fourniture et installation de sept (7) vidéoprojecteurs multimédia dans les amphithéâtres (A, B et C et plat) et salles de cours du COFEB	7		
Fourniture d'accessoires d'installation	Ens		
Main d'œuvre pour l'installation, les essais, le réglage et la mise en service	Forfait		
<b><u>Options</u> :</b>			
Proposition d'un contrat d'entretien après la période de garantie	Forfait		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			

**Lot 2** : Fourniture et installation de trois (3) écrans de projection mobiles

<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire FCFA HT</b>	<b>Prix total FCFA</b>
Fourniture de trois (3) écrans de projection mobiles dans les amphithéâtres et salles de cours du COFEB	3		
Fourniture d'accessoires d'installation	Ens		
Main d'œuvre pour l'installation, les essais, le réglage et la mise en service	Forfait		
<b><u>Options</u> :</b>			
Proposition d'un contrat d'entretien après la période de garantie	Forfait		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			

**Lot 3** : Fourniture et installation de trois (3) écrans interactifs multimédia

<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire FCFA HT</b>	<b>Prix total FCFA</b>
Fourniture de trois (3) écrans interactifs multimédia dans les amphithéâtres du COFEB	3		
Fourniture d'accessoires d'installation	Ens		
Main d'œuvre pour l'installation, les essais, le réglage et la mise en service	Forfait		
<b>Options :</b>			
Proposition d'un contrat d'entretien après la période de garantie	Forfait		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			

**N.B.** : Ces cadres de devis quantitatif et estimatif sont donnés à titre indicatif. Ils devront être vérifiés et peuvent être complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

---

**ANNEXE III : AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER**

Le soumissionnaire devra fournir, pour chaque équipement, les informations ci-après :

<b>Désignation</b>	
Marque	
Modèle	
Durée de vie	
Caractéristiques électriques (tension d'alimentation fréquence, Puissance électrique)	
Normes de référence	
Liste et coûts des pièces de rechange nécessaires sur 5 ans	

---